



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

**Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**  
Sous-direction des politiques de jeunesse  
Bureau des actions territoriales et interministérielles  
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

## NOTE THÉMATIQUE

# Description des expérimentations en matière de **DÉCROCHAGE UNIVERSITAIRE** (Février 2012)

### QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies<sup>1</sup>. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIISES).

## 1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Près de 75 000 jeunes par an, soit un quart de l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur d'une année, sont concernés par le décrochage à l'université (46 000) ou dans les filières courtes et sélectives (BTS, etc.) (28 000)<sup>2</sup>. Pourtant, les diplômés offrent à leurs détenteurs des avantages cumulatifs, en termes de salaires, de statut et de protection<sup>3</sup> et restent « *le meilleur rempart contre le chômage, le passeport pour des emplois stables et des carrières ascendantes* »<sup>4</sup>. L'origine sociale des étudiants et la série au baccalauréat sont des facteurs déterminants dans le processus d'abandon. Seuls 11% des bacheliers généraux sortent sans diplôme de l'enseignement supérieur tandis que le décrochage concerne 30% des bacheliers technologiques et 60% des bacheliers professionnels. La première année de licence constitue un moment particulièrement critique.

Les causes de ces échecs combinent de mauvais choix d'orientation, la difficulté à s'adapter à un nouvel environnement, et le sentiment d'isolement d'une partie des jeunes étudiants. Le terme de décrochage renvoie cependant à des réalités multiples, les jeunes « décrocheurs » pouvant présenter des profils très différents. Si dans certains cas la rupture est totale et apparaît tant au niveau des études que sur le plan social ou familial, d'autres étudiants tendent à délaisser l'université car ils souhaitent se réorienter vers d'autres formations. S'il est vrai que 52% des étudiants de première année échouent en cours d'année, cet échec initial ne marque pas toujours la fin de leur parcours de formation<sup>5</sup>.

Le *Livre vert* de la Commission sur la politique de la jeunesse, élaboré en 2009, proposait en conséquence de « *reconnaître un droit à l'erreur et ainsi garantir la possibilité pour tout élève d'être informé et d'accéder à des passerelles et à des dispositifs de réorientation en cours d'études permettant d'éviter l'enfermement dans l'échec et la perte inutile de temps* »<sup>6</sup>.

2

Les projets expérimentent donc, de façon complémentaire aux actions initiées par le ministère de l'Enseignement supérieur comme le « [Plan pour la réussite en licence](#) », des dispositifs destinés à lutter contre l'échec dans les premières années à l'université, prévenir les abandons et trouver des solutions de remédiation les plus rapides possibles.

Les évaluations devraient permettre de déterminer quels dispositifs permettent de mieux repérer les décrocheurs à l'université et quelles actions sont à même de leur proposer des solutions adaptées.

15 expérimentations sont soutenues par le FEJ.

Elles s'inscrivent dans le cadre de l'axe 1 « Réduire les sorties prématurées du système de formation initiale » du premier appel à projets ([API](#)) publié en avril 2009.

12 projets sont portés par des établissements d'enseignement supérieur, 1 par une association, 1 par une mission locale, 1 par un centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

---

2. Christian Demuynck, en mission parlementaire auprès de Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, [Réduire de moitié le décrochage universitaire](#), juin 2011.

3. Eric Maurin, *La nouvelle question scolaire*, Paris, Seuil, 2007.

4. Christian Demuynck, *op.cit.*.

5. *Ibidem*.

6. Commission sur la politique de la jeunesse, [Reconnaître la valeur de la jeunesse, livre vert](#), juillet 2009.

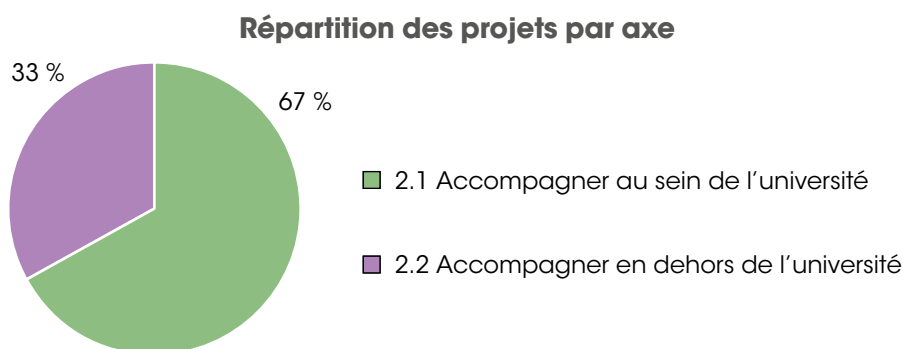
## Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 6 300 jeunes<sup>7</sup>.

La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du FEJ.

## 2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Graphique 1



3

### 2.1 ACCOMPAGNER AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ (10 PROJETS)

Les dispositifs expérimentés sont organisés par les universités elles-mêmes et ont pour objet :

- la mise en place d'une aide à l'intégration en résidence universitaire (1 projet) ;
- l'organisation de cours de soutien en mathématiques pour les étudiants en L1 d'économie (1 projet) ;
- l'observation du phénomène du décrochage (1 projet) ;
- un accompagnement au sein de l'université (7 projets).

L'objectif des expérimentations est de repérer et de suivre des étudiants qui risquent de décrocher ou ont déjà décroché, en leur permettant, selon leurs projets, soit de reprendre pied dans un cursus universitaire, soit de s'orienter vers une filière plus adaptée.

Des expérimentations travaillent sur des facteurs spécifiques pour mesurer leur influence sur l'intégration des étudiants. Un projet propose une approche originale du problème du décrochage en se focalisant sur un **accompagnement des nouveaux étudiants au sein de la résidence universitaire**. Celui-ci passe

7. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

notamment par un encadrement individualisé avec un étudiant-tuteur, des actions collectives organisées par les étudiants et les associations étudiantes au sein de la résidence et des temps de rencontre entre les étudiants et les personnels. Il s'agit ainsi d'aider les néo-bacheliers à s'intégrer à leur nouveau cadre de vie.

Une expérimentation consiste en un **soutien scolaire en mathématiques apporté au début de l'année universitaire à des étudiants de L1 en économie**, selon l'hypothèse qu'un retard dans cette matière constitue un handicap pour l'ensemble du cursus pouvant amener à un décrochage précoce.

Un projet a pour objectif de conduire à une **meilleure appréhension du phénomène de décrochage**, à travers une étude permettant de mieux comprendre les facteurs conduisant à celui-ci et les processus par lesquels il s'opère.

Plusieurs projets cherchent à **assurer la prise en charge de jeunes en voie de décrochage ou ayant décroché** par la mise en place d'un suivi spécifique. Ils concernent en grande majorité des étudiants de L1, venant des baccalauréats technologique et professionnel ou se trouvant dans des filières dans lesquelles le décrochage est important. Des dispositifs commencent par une phase de repérage et de prise de contact avec les étudiants en difficulté potentielle ou avérée. L'identification des étudiants concernés par le décrochage constitue un premier enjeu pour les projets car ces jeunes en situation de rupture sont difficiles à atteindre.

4

Après un premier bilan global, un **plan d'accompagnement personnalisé** peut être proposé, le but étant de fournir un encadrement « à la carte » (entretiens, tutorat, informations sur les filières, stages, bilan de compétences). L'objectif poursuivi n'est donc pas nécessairement de réussir à maintenir l'étudiant dans sa filière initiale mais de l'aider à élaborer et à réussir un projet adapté. Celui-ci peut soit mener à la poursuite du cursus choisi, soit à une réorientation à l'intérieur ou en dehors de l'université, dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle.

Dans tous les cas, l'accent est mis sur la nécessité de trouver une solution rapide, avant que le décrochage ne soit irréversible. À ce titre, les dispositifs mis en œuvre cherchent à **fluidifier les trajectoires des élèves en modifiant l'organisation des cursus traditionnels**, par exemple en rendant possible des entrées en semestres décalés ou en établissant des passerelles inédites.

---

#### LE PROJET DU DIPLÔME UNIVERSITAIRE « REBOND », PORTÉ PAR L'UNIVERSITÉ DE POITIERS ET ÉVALUÉ PAR LES ATELIERS DU DÉVELOPPEMENT (AP1 451).

Ce projet a pour finalité d'apporter une réponse souple et individualisée aux jeunes en situation d'abandon lors de leur 1<sup>re</sup> année de licence, sous la forme d'un Diplôme universitaire que l'étudiant intègre via une seconde inscription à l'université et qui constitue un « sas de remobilisation » favorisant l'acquisition de compétences transversales. Différents modules sont proposés tout au long de l'année aux étudiants : réalisation d'un projet collectif, renforcement des compétences de base (expression écrite, orale, informatique, langues...), engagement au sein d'une association ou mission d'observation en entreprise, ainsi que des modules de remobilisation disciplinaires pour soutenir la réorientation des étudiants. L'expérimentation s'appuie sur des compétences extra-universitaires pour aider l'université à prendre en charge

les décrocheurs. Des formations dispensées par des intervenants extérieurs, par exemple sur la pédagogie du détour (qui offre des activités alternatives aux cours traditionnels) sont ainsi proposées aux enseignants référents et aux conseillers du service d'orientation de l'université. L'intégration au dispositif de partenaires comme le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ou les lycées permet également de faciliter l'accès à l'insertion professionnelle ou à des formations en alternance.

L'évaluation de ce projet repose essentiellement sur des méthodes qualitatives. Elle vise d'abord à analyser la mise en œuvre du dispositif à partir d'enquêtes réalisées auprès du service d'orientation de l'université. Celles-ci doivent permettre d'étudier les conditions de recrutement des étudiants, d'analyser leur profil et d'appréhender leurs représentations initiales des études supérieures. L'étude des effets du dispositif sur les étudiants bénéficiaires est réalisée à partir d'entretiens semi-directifs auprès de ceux-ci ainsi que d'une enquête par questionnaires, lors de leur entrée dans le dispositif et 6 mois après leur sortie. Une enquête qualitative auprès des enseignants référents et des formateurs accompagnateurs est également menée pour voir de quelle manière ils s'impliquent dans les différentes formations et apprécier l'évolution de leurs représentations des « étudiants décrocheurs » au fil de l'expérimentation.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Des propositions individualisées de réorientation permettent-elles d'empêcher le décrochage ? L'organisation d'un cursus innovant à destination des étudiants décrocheurs permet-elle d'améliorer leur orientation et leur insertion universitaire ou professionnelle ? Un soutien scolaire précoce dans une matière déterminante pour des étudiants au niveau faible permet-elle une amélioration de leur cursus universitaire ? Un accompagnement des étudiants dans leur cadre de vie a-t-il un effet sur leur intégration à l'université ?

5

## 2.2 ACCOMPAGNER EN DEHORS DE L'UNIVERSITÉ (5 PROJETS)

L'accompagnement réalisé par **des partenaires extérieurs à l'université** peut prendre des formes diverses, comme **le suivi par une équipe multi-partenariale, des bilans d'orientation, des ateliers de remotivation ou d'aide méthodologique, l'aide à la recherche de stages ou de formations en alternance, la remobilisation autour d'un projet collectif ou l'engagement dans une expérience associative.**

L'accompagnement peut être pris en charge par des intervenants extérieurs, comme les chambres de commerce et d'industrie (CCI) et les missions locales. Une importance particulière est alors accordée au **rapprochement et à la collaboration des acteurs de la sphère universitaire et du monde de l'entreprise** afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

---

**LE PROJET « DE L'UNIVERSITÉ À L'ENTREPRISE », PORTÉ PAR L'ASSOCIATION ENTREPRENDRE ENSEMBLE ET LA MISSION LOCALE D'AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE ET ÉVALUÉ PAR LA SOCIÉTÉ ESPACE INTER INITIATIVES (E2I) ET LE CREDOC (AP1 299).**

Ce projet cherche à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes entrés à l'université et en situation de décrochage par la mise en œuvre d'un plan d'action territorial partagé entre l'université, la région, la communauté urbaine, la maison de l'emploi et la mission locale.

Les jeunes bénéficiaires potentiels sont d'abord repérés par l'université ou par la mission locale. Un accompagnement personnalisé leur est proposé. Les entreprises locales et l'université sont ainsi incitées à se mobiliser sur les formations en alternance. Un partenariat est développé avec Pôle emploi et des formations de préparation à l'emploi, axées sur la sensibilisation aux métiers porteurs sur le territoire, sont proposées aux étudiants repérés. Un rapprochement entre l'université et les professionnels de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes est également mené à travers la création d'une cellule d'intervention.

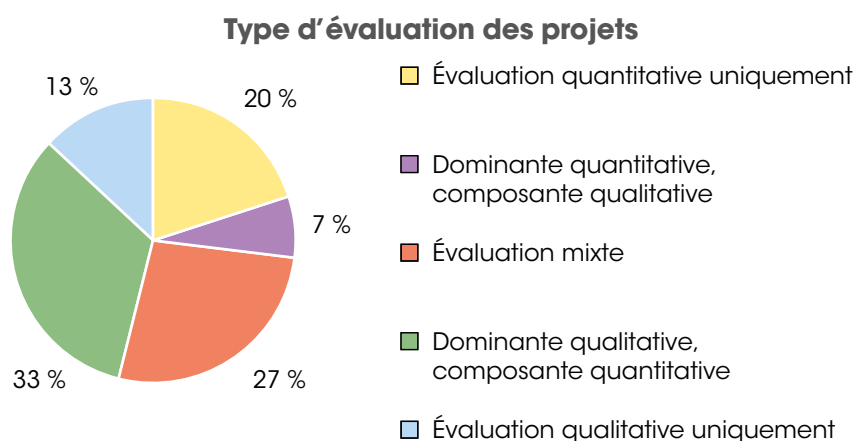
L'évaluation a pour objectif de mesurer l'impact du projet sur les parcours des jeunes étudiants décrocheurs. Elle mobilise à la fois des méthodes qualitatives et quantitatives. Les partenaires du projet font l'objet d'une interrogation qualitative lors de la phase de mise en œuvre du programme. Une seconde série d'entretiens a lieu à l'issue de l'expérimentation afin d'analyser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet et son impact sur le partenariat territorial. Cette évaluation qualitative est complétée par deux outils quantitatifs. D'une part, la mise en place d'un tableau de bord de suivi, réalisé à partir des données d'un logiciel (Parcours 3) qui permet de suivre le parcours des jeunes intégrés au dispositif. D'autre part, une enquête, par un questionnaire téléphonique, auprès de jeunes bénéficiaires et de jeunes témoins, les deux groupes ayant été tirés au sort parmi les étudiants décrocheurs repérés. Ces jeunes sont interrogés à trois reprises : dans les trois premiers mois de leur entrée dans le dispositif, afin de recueillir des éléments sur leur situation initiale ainsi que sur leur parcours scolaire et universitaire ; au bout de 6 à 9 mois principalement pour conserver le contact avec eux ; au bout de 12 à 18 mois pour étudier l'évolution de leur situation.

6

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Une intervention partenariale impliquant, aux côtés des universités, entreprises, missions locales, chambres de commerce et d'industrie, permet-elle d'offrir des solutions adaptées aux étudiants qui décrochent ? Quelles coordinations d'acteurs sont les plus efficaces ?

### 3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

Graphique 2



## LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des méthodes quantitatives qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des méthodes qualitatives, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

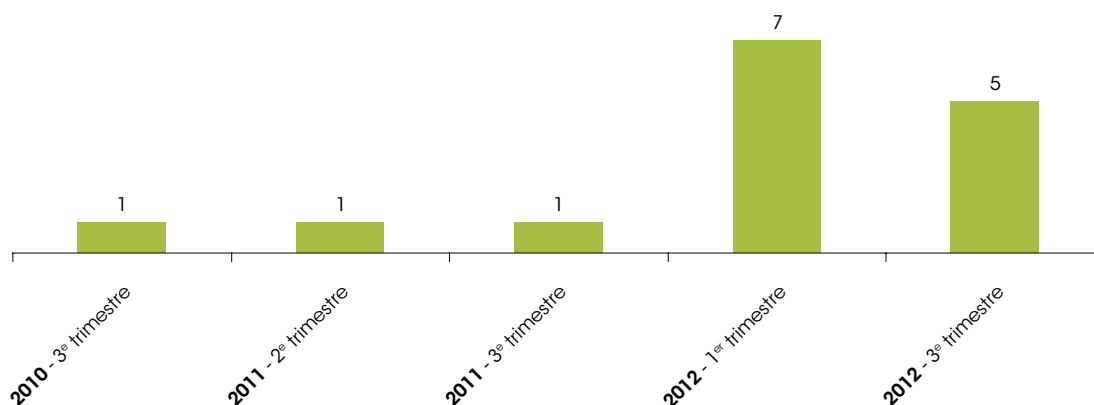
[En savoir plus](#)

7

## 4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 3

### Date de remise des rapports finaux d'évaluation



Sauf mention contraire la liste mentionne : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet et la date de remise du rapport final d'évaluation.

### L'AIDE À L'INTÉGRATION EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE

- AP1 490, « [Bien dans ma résidence, bien dans mes études](#) », CROUS Orléans Tours, Université de Poitiers (CRIEF-TEIR), 31/03/2012.

### DES COURS DE SOUTIEN DE MATHÉMATIQUES POUR LES ÉTUDIANTS EN L1 D'ÉCONOMIE

- AP1 448, « [Réussite en L1 et Mathématiques](#) », Université de Poitiers, Faculté des sciences économiques – Université de Poitiers, 29/09/2010.

### L'OBSERVATION DU PHÉNOMÈNE DU DÉCROCHAGE

- AP1 147, « [Incidence des conditions de vie et d'études sur l'échec en licence et rôle des Bourses](#) », CROUS d'Aix-Marseille, Laboratoire d'économie et de sociologie du Travail, 29/09/2012.

### L'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ

- AP1 138, « [Stop Décrochage](#) », Université de Perpignan, Université de Perpignan, 29/09/2012.
- AP1 282, « [TRANSVER'SUP](#) », Université d'Angers, Coopérative AVISO, 31/03/2012.
- AP1 451, « [Diplôme universitaire « rebond »](#) », Université de Poitiers, Les Ateliers du Développement, 30/06/2011.
- AP1 462, « [Réduire le nombre d'étudiants décrocheurs](#) », Université de Metz, Faculté des sciences économiques – Université de Poitiers, 29/09/2012.
- AP1 486, « [Accompagnement, Bilan-Réorientation, Insertion \(ABRI\)](#) », Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, GIP FCIP VERSAILLES/ Université Paris XI/ CNAM, 29/09/2012.
- AP1 488, « [Anticiper, Prévenir et Accompagner les étudiants décrocheurs](#) », Université d'Aix-Marseille III, GIP FCIP Académie d'Aix-Marseille, 31/03/2012.
- AP1 157, « [Aide Préparation à l'Insertion \(API\)](#) », Université de la Polynésie française, Université de la Polynésie française, 31/03/2012.

### L'ACCOMPAGNEMENT PRIS EN CHARGE PAR UNE STRUCTURE EXTÉRIEURE

- AP1 205, « [Mobiliser les compétences des CCI pour l'orientation des étudiants](#) », Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, EDUCONSULT, 31/03/2012.
- AP1 215, « [Parcours d'insertion intégré pour les jeunes étudiants décrocheurs](#) », Mission locale de Nanterre/ Université Paris Ouest Nanterre, LISE/ CNAM/ CNRS, 31/03/2012.
- AP1 299, « [De l'université à l'entreprise](#) », Entreprendre Ensemble/Mission locale d'agglomération dunkerquoise, E2i/ CREDOC, 31/08/2012.
- AP1 485, « [Alternance et accompagnement individualisé des jeunes décrocheurs de l'enseignement supérieur](#) », CNAM Languedoc Roussillon, CEREQ, 31/03/2012.
- AP1 487, « [AN BEL BALAN](#) », Association martiniquaise de formation continue supérieure, Monsieur Villard- Consultant, 29/09/2011.